

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 27 Février 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutive, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{ER} Appel de « Feuille manquante » :

U18 D3 :

29676731 : CHARENTON CAP 2 / ST MANDE FC 1 du 16/02/25

U16 D4 :

29622128 : ORMESSON US 2 / BRY FC 1 du 02/02/25

U14 D3 :

53137963 : AVENIR SPORTIF ORLY / VILLEJUIF US 4 du 08/02/25

U14 D4 :

53138296 : ST MANDE FC 2 / ST MAUR VGA 3 du 08/02/2025

53139465 : CHOISY AS 4 / LIMEIL BREVANNES AJ du 08/02/2025

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 16/02/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoire 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
FUTSAL D1 Chevilly Larue Elan 1	15/02/2025		
FUTSAL D2 Villeneuve Ablon Us 2	24/01/2025		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
U18 D3 St Mande Fc 21	16/02/2025		
U16 COUPE AMITIE St Maur VGA 23	16/02/2025		
U16 D1 Vitry E.S. 21	02/02/2025		
U16 D2.A Fontenay Ss/Bois Us 22	09/02/2025	16/02/2025	
U16 D3 Ormesson U.S. 21 Villeneuve Afc 22	17/11/2024 24/11/2024		
U16 D4 Bry F.C. 21 Villeneuve Ablon Us 22	24/11/2024 09/02/2025	02/02/2025	
U15 D1 Maisons Alfort FC 1 Us Ivry Football 1	23/11/2024 15/02/2025		
Coupe Féminines U15 Ecole Plésséenne De 2 Us Ivry Football 2	01/02/2025 01/02/2025		
U15F Ecole plésséenne De 1 Boissy F.C. 1 Hay Les Roses CA 1	23/11/2024 30/11/2024 08/02/2025		
U14 D1 Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
U14 D3 Villejuif U.S. 24	08/02/2025		
U14 D4 Nogent S/Marne F.C. 22 Chevilly Larue Elan 22	08/02/2025 08/02/2025		
COUPE U14 AMITIE Charenton Cap 22	01/02/2025		
U14 BRASSAGE Val De Fontenay As 21 Avenir Sportif Orly 22 Villeneuve Afc 23	14/12/2024 11/01/2025 18/01/2025		
U13F F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicêtre Csa 1 Fontenay Ss/Bois Us 1 Us Ivry Football 1 Joinville R.C. 1	24/11/2024 15/12/2024 12/01/2025 19/01/2025 26/01/2025		
U11F Us Ivry Football 1 Us Ivry Football 2 Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 2	01/12/2024 12/01/2025 19/01/2025 09/02/2025	12/01/2025 19/01/2025	